

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1513

présenté par
Mme Rist, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 15, substituer à la référence :

« 5° »,

la référence :

« 7° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.